

REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

AUXILIAIRE SPECIALISE VETERINAIRE

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1 : Accueillir et prendre en charge un binôme humain-animal au sein d'une structure vétérinaire			
L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire exerce en tant que salariée en cabinet, clinique vétérinaire ou encore en centre hospitalier vétérinaire. Selon son lieu de travail, ses horaires peuvent être réguliers ou dépendants des urgences. Dans ce dernier cas, des astreintes le soir, le matin ou le week-end sont possibles.			

<p><u>A.1.1. Accueil et proposition de rendez-vous physique ou téléphonique</u> L'Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire est le premier contact avec le client. Il l'accueille, par téléphone ou au comptoir en s'adaptant à une potentielle situation handicap du client. Il le renseigne sur les modalités de la prise de rendez-vous.</p> <p><u>A.1.2 Prise de rendez-vous et optimisation des plannings</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire planifie ensuite le rendez-vous sur le logiciel interne de la structure. Il adapte les plannings au niveau des tâches et des effectifs en fonction</p>	<p>C.1.1. Accueillir les clients au téléphone ou physiquement en structure vétérinaire en tenant compte des éventuelles situations de handicap afin de les renseigner sur les modalités de consultation avec un praticien.</p> <p>C.1.2. Gérer la prise de rendez-vous sur le logiciel interne de la structure vétérinaire et adapter les plannings</p>	<p><u>BC1 Mise en situation professionnelle reconstituée :</u></p> <p>Mise en situation professionnelle reconstituée : Epreuve orale Lieu d'examen : centre</p> <p>40 minutes de temps alloués aux évaluations réparties comme suit : - 10 minutes allouées à la préparation de la salle (espace d'accueil et de vente reconstitué) - 30 minutes d'oral portant sur des situations d'accueil (jeu de rôle). Dont 10 minutes d'oral portant sur la prise de rendez-vous, la gestion du planning et la mise à jour d'information</p> <p>Epreuve orale</p>	<p>Critères pris en compte pour l'évaluation de la mise en situation professionnelle :</p> <p>E.1.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'écoute et la communication avec le client sont fondées sur une relation de confiance et d'empathie (élocution claire, respect des règles de politesse, interactions avec le client) • Les modalités de prise en charge sont décrites avec précision quant au délai, conditions tarifaires et à la durée du rendez-vous • L'espace d'accueil et le discours sont adaptés aux clients en situation de handicap (ergonomie, débit de voix) <p>E.1.2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règles de confidentialité sont respectées • La prise de renseignements est complète (caractéristiques de l'animal, coordonnées du propriétaire) et retranscrite sans erreur dans le logiciel de prise de rendez-vous • Le planning est optimisé en fonction des moments d'affluence et des effectifs (enchaînement des rendez-vous, respect des plages dédiées à la chirurgie, aux examens)
--	---	--	--

<p>des moments d'affluence.</p> <p><u>A.1.3 Gestion d'un client en état de stress</u> Dans le cadre de cet accueil et de cette prise de rendez-vous, l'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire peut être amené à gérer un client en situation de stress.</p> <p><u>A.1.4 Administration d'un questionnaire médical de triage réalisé par le vétérinaire et destiné à orienter le vétérinaire dans sa prise en charge de l'animal</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire assiste directement le vétérinaire dans toute la partie des soins médicaux. Il prépare notamment la consultation en</p>	<p>C.1.3. Reconnaître et gérer une personne et/ou un animal stressé ou créant une situation de conflit afin d'identifier les solutions possibles pour l'accompagner au mieux et temporiser pour alerter le vétérinaire.</p> <p>C.1.4 Proposer au client un questionnaire médical de triage réalisé par le vétérinaire permettant d'apprécier le caractère urgent du motif de consultation pour que ce dernier puisse décider éventuellement d'une prise en charge rapide et qualitative.</p>	<p>Dans un espace d'accueil et de vente reconstitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat doit ranger, organiser et approvisionner un espace accueil et une zone de vente reconstitués en expliquant au jury les règles qu'il applique - Le candidat est ensuite placé en situation de jeu de rôle face à un propriétaire et : <ul style="list-style-type: none"> • accueille physiquement et téléphoniquement un propriétaire • prend un rendez-vous avec le client • vérifie les informations concernant le client et l'animal sur le fichier • administre un questionnaire médical de triage réalisé par le vétérinaire • guide le propriétaire de l'animal 	<p>E.1.3.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les facteurs de tension et/ou de conflits sont identifiés • Les techniques d'apaisement choisies sont adaptées à la situation de tension et /ou de conflit • Les limites d'intervention sont repérées et le recours au vétérinaire est justifié <p>E.1.4</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise de note est précise et utilise un vocabulaire vétérinaire adapté • Le questionnaire est administré avec calme et bienveillance • La transmission des informations est fiable et rapide
--	--	---	--

<p>proposant au propriétaire de l'animal un questionnaire de triage réalisé par le vétérinaire et destiné à repérer une éventuelle urgence.</p> <p><u>A.1.5 Gestion d'un client international non francophone</u> Il peut également être amené à accueillir un client international qui parle anglais</p> <p><u>A.1.6 Présentation et sécurisation de la zone d'accueil et de vente</u> En parallèle avec l'accueil de la clientèle, l'auxiliaire spécialisé vétérinaire doit veiller à garder la zone d'accueil et de vente rangée, sécurisée et achalandée.</p>	<p>C1.5. Etre en mesure d'accueillir une clientèle internationale non francophone.</p> <p>C.1.6. Garantir l'organisation et la sécurisation de la zone d'accueil dans le respect du bien-être animal ainsi que la présentation visuelle de la zone de vente d'une structure vétérinaire</p>	<p>en le conseiller rassure le client et désamorce une situation conflictuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • prend en charge un client international • met à jour une information sur un support numérique • traite un mail ou un rendez-vous arrivé via un support numérique 	<p>E.1.5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat connaît les formules d'accueil physiques et téléphoniques en langue anglaise • Le candidat maîtrise le vocabulaire technique de base pour la prise de rendez-vous • Le candidat sait apaiser un client stressé et/ou mécontent en langue anglaise <p>E.1.6</p> <ul style="list-style-type: none"> • La zone d'accueil est rangée et organisée pour favoriser l'information donnée au client • La zone d'accueil est accueillante et sécurisée pour les animaux (eau, volume sonore, odeur, séparation des espaces) • La zone de vente est rangée et organisée pour favoriser la vente dans le respect des règles de merchandising (signalétique, éclairage, couleurs, présentation des produits) • La zone de vente est suffisamment achalandée (quantité et diversité des produits)
---	---	---	---

<p><u>A.1.7 Présentation et gestion de la structure sur les supports numériques</u> En plus de garantir la présentation visuelle, l'auxiliaire spécialisé vétérinaire met à jour les informations à destination de la clientèle sur Google, le site internet et les pages de l'établissement sur les réseaux sociaux. Il traite également les mails et les rendez-vous pris sur les supports numériques</p>	<p>C.1.7. Traiter et diffuser des informations à la clientèle ou en provenance de la clientèle à l'aide de supports numériques (google, site internet, réseaux sociaux)</p>		<p>E.1.7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat sait procéder techniquement à la mise à jour des informations (accès aux outils numériques) • Le candidat sait gérer les demandes de rendez-vous et d'informations reçues par mail ou via les réseaux sociaux (réponses appropriées et délai de traitement) • Le candidat est capable de rédiger sans faute une information • Le candidat s'assure de la régularité de la mise à jour des informations
--	---	--	--

Bloc 2 : Assurer la gestion administrative et organisationnelle d'une structure vétérinaire

<p><u>A.2.1 Gestion et suivi des dossiers clients de la structure vétérinaire</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire s'occupe de la gestion et du suivi des dossier clients de la structure : il collecte et saisit les informations concernant le propriétaire et son animal en mentionnant tous les éléments de son suivi médical.</p> <p><u>A.2.2 Etablissement des devis et factures</u> Une fois le dossier créé, l'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire établit le devis ou la facture et effectue leur classement dans le logiciel de facturation.</p> <p><u>A.2.3 Réalisation des encaissements</u> Il réalise ensuite l'encaissement correspondant par tout</p>	<p>C.2.1. Constituer et actualiser le dossier médical et administratif des clients et de leurs animaux de façon individuelle en utilisant un logiciel professionnel, en collectant les informations (symptômes pathologiques, état vaccinal) en utilisant le vocabulaire médical adapté, en respectant les règles relatives au secret médical et en collectant les informations opératoires et post opératoires afin d'assurer la traçabilité des événements et d'informer le vétérinaire des changements et évolutions notables.</p> <p>C.2.2. Etablir un devis et/ou une facture qui respecte la réglementation en la matière (article L441-9 du code de commerce) ; dans une optique de bonne gestion, réaliser les suivis des devis et leur classement dans le logiciel de facturation (modifié, effectué, annulé, etc)</p> <p>C.2.3. Réaliser les encaissements par les moyens de paiements disponibles (espèces, CB, chèques, virements)</p>	<p>Mise en situation professionnelle reconstituée : épreuve écrite sous forme de cas pratiques : gestion administrative et organisationnelle d'une structure vétérinaire</p> <p>Mise en situation professionnelle reconstituée : Epreuve écrite Lieu d'examen : centre</p> <p>2h30 d'épreuve écrite sous forme de cas pratiques : organisation administrative d'une structure vétérinaire</p> <p>Notre organisme de formation présente au candidat des cas d'entreprises réels ou fictifs et lui demande de :</p>	<p>Critères pris en compte pour l'évaluation de la mise en situation professionnelle</p> <p>E.2.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dossier client est dûment complété à sa création en respectant le secret médical et en utilisant un vocabulaire approprié • Les informations collectées pour le suivi des dossiers sont qualifiées et traçables • Les campagnes de mises à jour des coordonnées client sont effectuées régulièrement <p>E.2.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les devis établis sont clairs, complets et descriptifs et comportent les mentions obligatoires permettant d'établir la facturation • Le classement des documents administratifs et comptables dans le logiciel est structuré • Le nature de chaque document est identifié ainsi que le statut de son traitement <p>E.2.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'encaissement en espèces est maîtrisé (vérification des billets et de la monnaie, comptage de la caisse, bordereau de caisse) • L'encaissement par chèque est maîtrisé (vérification des chèques, remise de chèque) • L'utilisation du terminal de paiement est maîtrisée
--	--	--	--

<p>type de moyen de paiement.</p> <p><u>A.2.4 Suivi des visites</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire s'assure ensuite des dates des prochaines visites du client (visite annuelle, rappel de vaccins...) et les programme sur un logiciel ou un agenda afin d'assurer un suivi du client.</p> <p><u>A.2.5 Suivi des règlements, établissement des feuilles de soin et relance</u> Dans les cas de paiement différé ou de paiement en plusieurs fois, l'Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire suit les échéances de règlement et en effectue la relance le cas échéant.</p>	<p>C.2.4 Inscrire le client et son animal aux systèmes de relance automatisée ou manuelle afin d'assurer le suivi après la visite en clinique (relance vaccinal, examen annuel, pathologies chroniques)</p> <p>C.2.5. Effectuer le suivi des règlements, la gestion des feuilles de soin et relancer les factures impayées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • gérer le dossier d'un client • d'explicitier les étapes de la saisie des informations liées au client (et à l'animal) sur un logiciel spécifique • rédiger un devis • élaborer une ou plusieurs facture(s) • simuler une situation d'encaissement • Programmer un système de relance D'explicitier les enjeux et étapes d'un suivi client • réaliser un suivi comptable de l'activité • gérer une feuille de soin • simuler la relance d'un impayé • gérer un stock via la réalisation d'un tableau de suivi, passer des commandes et expliciter la procédure de 	<p>E.2.4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat maîtrise les calendriers des soins en termes de récurrence • Le candidat sait programmer un système de relance automatisée • Les enjeux et principales étapes du suivi d'une clientèle sont identifiés <p>E.2.5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règlements sont enregistrés dans les délais dans l'outil de gestion • Les impayés sont suivis et relancés régulièrement par téléphone et/ou par mail • Les feuilles de soin sont vérifiées avant délivrance au client ou télétransmission (complétude des informations)
--	--	--	--

<p>Pour les clients concernés, une fois le paiement effectué, l'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire vérifie et télétransmet les feuilles de soin établies par le vétérinaire pour les mutuelles.</p> <p><u>A.2.6 Suivi de l'état des stocks, marchandises, fournitures et consommables</u> Au niveau des fournisseurs, l'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire établit un tableau pour suivre l'état des stocks de fournitures, consommables, marchandises.</p> <p><u>A.2.7 Passage de commandes et réception de la marchandise</u></p>	<p>C.2.6. S'assurer des conditions de stockage et contrôler l'état des stocks des médicaments, petfoods, accessoires, consommables et matériel médical en réalisant un tableau de suivi sur un tableur ou un logiciel afin d'anticiper les commandes en respectant les dates de péremption.</p> <p>C.2.7. Assurer la préparation des commandes auprès des centrales d'achat et réceptionner la marchandise en vérifiant sa conformité.</p>	<p>contrôle à réception de la marchandise</p> <ul style="list-style-type: none"> • régler un cas de conflit • auditer un process et proposer des améliorations qualités • élaborer une veille métier 	<p>E.2.6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les produits sont stockés conformément à la réglementation de l'Agence nationale de la Sécurité du médicament et des produits de la santé ANSM et les modalités de traçabilité sont décrites conformément à la réglementation (ANSM) • Un tableau de bord pertinent est élaboré sur la tenue des stocks (Références, quantités, dates de péremption) • L'approvisionnement de la structure est maîtrisé en prenant en compte les délais de livraison des produits et le stock tampon éventuel <p>E.2.7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat sait rédiger un bon de commande qui comprend à la fois des produits hors prescription et des médicaments. • Les commandes réceptionnées sont vérifiées en termes de quantité et de références commandées
--	--	---	---

<p>L'Auxiliaire passe ensuite les commandes en fonction des manquants et avec l'aval du vétérinaire. Il contrôle les commandes à réception.</p> <p><u>A.2.8 Communication d'équipe et gestion des situations de conflit</u> Au niveau de l'organisation interne de la structure, il travaille au quotidien en équipe, doit veiller à la bonne transmission des informations et intervient en cas de conflit.</p> <p><u>A.2.9 Hiérarchisation et amélioration continue des tâches et de l'organisation en</u></p>	<p>C.2.8. Communiquer au sein d'une équipe et gérer les situations de conflit en prévenant le stress.</p>		<p>E.2.8</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principes d'un travail et d'une cohésion d'équipe sont respectés (coordination, communication, écoute) • Les outils de gestion de conflit sont appliqués (empathie, reformulation) • Les principes de prévention sont répertoriés (communication interpersonnelle, techniques de médiation, exemplarité)
---	---	--	---

<p><u>mettant en place une veille métier</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire mène une réflexion sur l'organisation de son travail et l'accomplissement de ses tâches en s'appuyant sur une veille métier, en repère les éventuels dysfonctionnements et les corrige.</p>	<p>C.2.9. Hiérarchiser ses tâches, s'inscrire dans une démarche qualité et effectuer une veille métier</p>		<p>E.2.9</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les tâches sont correctement priorisées en fonction de leur nature (administrative, hygiène, entretien locaux, entretien matériel, aide aux soins, accueil) • La veille métier est structurée et diversifiée • Les axes d'amélioration dans la gestion des tâches sont repérés • Les mesures de correction sont appropriées
--	--	--	---

Bloc 3 : Garantir l'hygiène d'une structure vétérinaire dans un souci éco-responsable

<p><u>A.3.1 Nettoyage et désinfection des locaux d'une structure vétérinaire</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire procède au nettoyage et à la désinfection des locaux.</p> <p><u>A.3.2 Nettoyage et désinfection des tissus d'une structure vétérinaire</u> Il prend en charge également le lavage et la désinfection des tissus.</p> <p><u>A.3.3 Nettoyage et désinfection du matériel, des cages et des litières</u> Et s'occupe également du nettoyage et de la désinfection du matériel ainsi que des cages et des litières.</p>	<p>C.3.1. Réaliser une opération de nettoyage des locaux de la structure vétérinaire en appliquant les protocoles ou procédures qualité en matière d'hygiène des structures vétérinaires (protocole sanitaire des établissements de santé (Code de santé Publique) en étant sensibilisé aux risques biologiques et environnementaux afin d'assurer la sécurité sanitaire.</p> <p>C.3.2. Laver et désinfecter les tissus en choisissant les produits adaptés et en étant sensibilisé aux risques biologiques et environnementaux afin d'assurer la sécurité sanitaire du personnel.</p> <p>C.3.3. Nettoyer et désinfecter les instruments, les cages, les tables d'auscultation, changer les litières avec des produits adéquats afin d'éviter le développement et la propagation de maladies et veiller au bien-être des animaux.</p>	<p>mise en situation professionnelle reconstituée</p> <p>Mises en situation professionnelle reconstituée : Epreuve écrite et orale Lieu d'examen : centre</p> <p>2h20 de temps alloué aux évaluations réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 minutes d'épreuve oral de mise en situation - 2h00 d'épreuve écrite de mise en situation (étude de cas) <p>Etape 1 : oral de mise en situation</p> <p>Le candidat en situation nettoie et désinfecte en utilisant des produits spécifiques et selon des protocoles établis</p>	<p>Critères pris en compte pour l'évaluation de la mise en situation professionnelle</p> <p>E.3.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau d'exigence de l'hygiène des locaux est maîtrisé selon le Code de Santé Publique. Le candidat distingue les pièces, leur utilisation et le niveau d'exigence en termes de besoin d'hygiène (faible, moyen, fort) • Les techniques d'entretien et de désinfection des sols et surfaces sont maîtrisées. Le candidat restitue un protocole de nettoyage adapté. Il donne la liste des produits et des matériels utilisés et leur mode d'utilisation. • La planification et le contrôle des opérations de nettoyages sont établis <p>E.3.2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les risques infectieux animaux et humains liés aux soins sont connus et clairement identifiés. • Les risques chimiques et leur contraintes réglementaires sont connus. <p>E.3.3.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entretien courant du matériel utilisé et du mobilier est assuré dans les règles d'hygiène et de sécurité. Le candidat définit ce qui est stérile et manipulable. • Le candidat liste correctement ces équipements (microscope, centrifugeuse, appareils d'analyse, intubation, monitoring) et les points d'attention de leur entretien. • Le candidat connaît les principales fautes courantes possibles en matière d'asepsie.
--	---	--	--

<p><u>A.3.4 Traitement des déchets</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire traite les déchets et en consigne le traitement dans un registre. Il est également dans ce cadre en charge des corps des animaux décédés.</p>	<p>C.3.4. Traiter les déchets selon la réglementation applicable aux déchets dangereux (art 1335 du Code de Santé Publique pour les DASRI et DRCT) et en assurer la traçabilité.</p>	<p>- une salle avant et après consultation - une salle avant et après chirurgie - les instruments - après le passage d'un animal contagieux en consultation et soins</p> <p>Etape 2 : étude de cas pratique</p>	<p>E.3.4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déchets inhérents à l'activité sont triés et éliminés selon les réglementations et notamment l'article 1335 du Code de Santé Publique pour les DASRI et DRCT • Les protocoles de gestion des corps d'animaux sont connus • La traçabilité des opérations réalisées en matière d'élimination des déchets et des corps d'animaux afin de respecter le cadre de la sécurité sanitaire est assurée
<p><u>A.3.5 Mise en place de mesures écoresponsables dans l'hygiène de la structure</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire contribue ou initie à la mise en place de mesures destinées à diminuer le gaspillage et à utiliser des procédés et des produits respectueux de l'environnement tout en restant hygiéniste.</p>	<p>C.3.5. Contribuer à l'instauration de pratiques RSE au sein de la structure vétérinaire.</p>	<p>Epreuve écrite portant sur les différentes réglementations et leurs applications dans une structure vétérinaire en matière d'hygiène et de sécurité.</p> <p>Le candidat répond à des questions sous forme de cas pratique concernant la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, la mise en place de protocoles ad hoc en clinique vétérinaire, la gestion des déchets quelle que</p>	<p>E.3.5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat est capable de formuler des actions pour mieux gérer les déchets au sein de la structure • Le candidat est capable de formuler des actions pour réguler l'utilisation de consommables au sein de la structure • Le candidat est capable de formuler des actions pour diminuer le gaspillage au sein de la structure

		soit leur nature et la mise en place de mesures RSE.	
--	--	--	--

Bloc 4 : Assister le praticien dans ses actes vétérinaires en respectant le bien-être animal

<p><u>A.4.1 Préparation pratique de la consultation</u> L'auxiliaire spécialisé vétérinaire prépare la salle de consultation en réunissant le matériel approprié.</p> <p><u>A.4.2 Prise en compte des caractéristiques de l'animal dans sa prise en charge</u> Et adapte la prise en charge aux caractéristiques physiques de l'animal pour favoriser son bien-être.</p> <p><u>A.4.3. Installation et contention de l'animal en veillant à son</u></p>	<p>C.4.1. Anticiper et comprendre les besoins liés à la consultation vétérinaire, aux soins, aux examens complémentaires ou à la chirurgie afin de préparer le matériel et l'espace nécessaires</p> <p>C.4.2. Repérer les points d'attention, anatomiques notamment, propres aux espèces et les prendre en compte dans la réalisation des actes d'installation, de contention de surveillance pré- et post-opératoire afin de prodiguer le traitement adapté.</p> <p>C.4.3. Assurer l'installation et la contention des animaux afin d'aider le vétérinaire à</p>	<p>Mise en situation professionnelle reconstituée</p> <p>Epreuve écrite et orale Lieu d'examen : centre</p> <p>Le temps alloué aux évaluations réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 minutes d'oral - 2h00 d'épreuve écrite sous forme de cas pratique <p>Mise en situation professionnelle reconstituée : jeu de rôle : assistance technique au vétérinaire (oral).</p> <p>Oral : selon un scénario proposé par</p>	<p>Le jury évaluera que le candidat se conforme au protocole défini par le praticien :</p> <p>E.4.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le matériel rassemblé est approprié à la nature de l'acte • Les procédures de vérification du matériel sont maîtrisées (le matériel nécessaire à l'acte est en bon état de fonctionnement et nettoyé). • La salle d'examen est conforme aux recommandations et aux bonnes pratiques (Code de la Santé Publique) et à la nature de l'acte <p>E.4.2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le choix d'installation de l'animal est adapté à ses particularités anatomiques • Le choix de la méthode de contention est adapté à ses particularités anatomiques • Le choix des actes de surveillance pré et post opératoire est adapté à ses particularités anatomiques <p>E.4.3</p>
--	---	--	---

<p><u>respect et à la sécurité des soignants et propriétaires</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire contient l'animal pendant les examens, s'assure de son confort et prévient les risques de fuite et de blessures tant du côté animal qu'humain.</p>	<p>réaliser les soins courants (injection, pansements, nettoyage et traitement des yeux et des oreilles, ...) et les examens complémentaires (imagerie médicale, prises de sang, d'urine, ...) dans le respect du bien-être animal afin d'empêcher la fuite de l'animal, prévenir les blessures de l'animal, éviter les blessures du personnel soignant et du propriétaire.</p>	<p>notre organisme de formation, le candidat assiste le vétérinaire et intervient sur une peluche pédagogique, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prépare le matériel nécessaire au vétérinaire en fonction d'un motif de consultation 	<ul style="list-style-type: none"> • L'installation est appropriée par rapport au type d'acte à effectuer en termes de lieu et de position de l'animal • La contention est réalisée dans le respect de l'animal (explications, réassurance) • La technique de contention est maîtrisée (maintien de l'animal en prévenant la fuite et tout risque de blessure)
<p><u>A.4.4 Assistance lors de tout type de prélèvement</u> Il tend le matériel approprié au praticien pendant les prélèvements et s'assure ensuite de leur traçabilité</p>	<p>C.4.4 Assister le praticien vétérinaire lors des prélèvements (sang, urines, tissus, selles) en respectant le protocole (matériel adapté) et en assurant la traçabilité des examens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • installe l'animal • réalise la contention de l'animal • réalise un pansement simple sous l'autorité du vétérinaire • assiste lors des prélèvements • assiste lors des examens d'imagerie médicale 	<p>E.4.4</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'assistance opérationnelle au vétérinaire est pertinente et adaptée aux besoins du praticien (précision des gestes, délai de réaction) • Le matériel de prélèvement est sélectionné avec pertinence selon le type d'examen à réaliser. • Chaque étape d'un prélèvement est explicitée jusqu'au stockage tracé de l'échantillon
<p><u>A.4.5 Participation à tout type d'acte d'imagerie médicale</u> Il participe également à tous les actes d'imagerie médicale en appliquant les règles de la radio-</p>	<p>C.4.5 Participer à la réalisation des actes d'imagerie médicale (écho, radio, endoscopie, scanner et IRM) en respectant les règles de radioprotection dans une structure vétérinaire afin de pouvoir assurer la sécurité des personnes et des animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • assiste lors d'une intervention chirurgicale <p>Le candidat présente ses actions et argumente oralement</p>	<p>E.4.5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principes de base de techniques d'imagerie médicale sont présentés et expliqués • Les contraintes réglementaires en radioprotection sont connues et intégrées dans cadre d'examen complémentaires de radiologie. • Le candidat restitue la réglementation selon les types d'appareils utilisés (argentiques, numériques) et leur puissance, les locaux (murs, signalétique, taille) et les

<p>protection quand nécessaire.</p> <p><u>A.4.6 Assistance lors des actes chirurgicaux</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire assiste le vétérinaire pendant toutes les phases de l'opération (anesthésie, opération, réveil) et également en cas de complications éventuelles (réanimation).</p> <p><u>A.4.7 Surveillance et nursing des animaux hospitalisés ou en soin post opératoire</u> L'Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire prend en charge la surveillance des constantes (pouls, température, tension) et du comportement des animaux hospitalisés. Il entretient les dispositifs</p>	<p>C.4.6 Assister le vétérinaire en bloc opératoire pendant toutes les phases d'une opération : anesthésie, intervention et réveil</p> <p>C.4.7. Surveiller les animaux hospitalisés ou en soin post opératoire : contrôle des constantes vitales (pouls, température, tension), entretien des dispositifs médicaux (sonde d'alimentation assistée, sonde urinaire, drain, perfusion), détection des anomalies et observation du comportement sous le contrôle du praticien afin d'éviter des complications, de garantir la qualité, la sécurité et l'observance des soins.</p>	<p>devant le jury professionnel.</p> <p>Ecrit : le candidat doit répondre à des cas pratiques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • choisir un mode de contention en fonction des caractéristiques de l'animal • choisir un mode d'installation en fonction des caractéristiques de l'animal • adapter les actes de surveillance pré et post opératoires en fonction des caractéristiques de l'animal et exécuter les soins aux animaux hospitalisés selon les consignes du vétérinaire. • entretenir les dispositifs médicaux 	<p>équipements/attitudes des personnels (accès, dosimètre, habillement, mesure de protection etc)</p> <p>E.4.6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gestes techniques liés à l'assistance en anesthésie sont présentés et expliqués • L'assistance apportée au praticien pendant l'intervention est pertinente et adaptée (respect des consignes, précision des gestes, temps de réaction) • Les signes de réveil jusqu'au réveil complet sont identifiés et expliqués <p>E.4.7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les constantes vitales sont identifiées quelle que soit l'espèce (tension, rythme cardiaque, température, fréquence respiratoire, etc) • Le candidat sait recueillir les paramètres vitaux à l'aide des outils adaptés • Les différents dispositifs médicaux (perfusions simples, pompes à perfusion, monitoring, etc) sont utilisés conformément aux recommandations • Les éventuelles anomalies sont repérées et remontées avec précision au vétérinaire
---	---	--	--

<p>médicaux, détecte les éventuelles anomalies et apporte également aux animaux du réconfort, toujours dans un souci de favoriser le bien-être animal.</p> <p><u>A.4.8 Aide à la détection de la douleur chez un animal</u></p> <p>Toujours dans cette perspective de prise en compte du bien-être animal, l'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire utilise une grille objective de la douleur, qui, couplée à l'observation de l'animal permet de fournir une première appréciation au vétérinaire avant une éventuelle prise en charge de sa part.</p>	<p>C.4.8 Utiliser une grille objective de la douleur et surveiller le comportement d'un animal afin de fournir une première appréciation au vétérinaire pour que ce dernier détermine et prenne en charge la douleur si besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • recueillir des paramètres vitaux • prendre en charge la douleur • délivrer une prescription sous l'autorité du vétérinaire 	<p>E.4.8</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'une grille objective de la douleur est maîtrisée. • Le candidat sait réconforter l'animal tout en mobilisant ses capacités d'observation pour déceler un comportement inhabituel lié à la douleur • Le candidat effectue un compte-rendu précis de ses observations au vétérinaire pour faciliter l'éventuelle prise en charge de l'animal
---	---	--	---

<p><u>A.4.9 Adaptation et assistance à la réalisation du pansement en fonction de l'animal et du type de plaie sous la supervision du vétérinaire.</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire réalise sous la supervision du vétérinaire les pansements simples en fonction de la nature de la plaie et du type d'animal. Il assiste le vétérinaire dans la réalisation des pansements complexes.</p> <p><u>A.4.10 Préparation des prescriptions sous le contrôle du vétérinaire</u> Il prépare également les prescriptions sous l'autorité du vétérinaire et les délivre au client.</p>	<p>C.4.9. Adapter le pansement au type de plaie et d'animal afin d'agir efficacement sur la cicatrisation ou la protection</p> <p>C.4.10. Préparer les prescriptions sous le contrôle du vétérinaire</p>		<p>E.4.9.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les différents types de pansements sont connus et maîtrisés. • Le candidat sait choisir un pansement adapté à une plaie dans une situation donnée. • Le candidat connaît les étapes de réalisation des différents pansements <p>E.4.10</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat respecte rigoureusement l'ordonnance établie par le praticien et connaît les limites de son métier dans le cadre de la délivrance des médicaments • Les grandes classes de médicaments, leur action et leur potentiels effets secondaires sont connus et maîtrisés
---	--	--	--

Bloc 5 : Conseiller la clientèle d'une structure vétérinaire sur les besoins d'un animal pour favoriser son bien-être

<p>Une partie des activités de l'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire consiste à conseiller et à accompagner le propriétaire dans les grandes étapes de la vie avec son animal. Ces questions sont généralement posées après la consultation avec le vétérinaire.</p> <p><u>A.5.1 Information sur les conditions légales de l'adoption d'un animal</u></p> <p>L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire informe le propriétaire sur les devoirs qui incombent au propriétaire d'un animal notamment en</p>	<p>C.5.1 Informer le client des exigences de l'animal, des conditions d'habitat, des besoins en alimentation, des devoirs en tant que propriétaire d'animal (législation, loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale) et du suivi sanitaire nécessaire afin d'assurer le bien-être de l'animal et les règles de protection animale</p>	<p>Mise en situation professionnelle reconstituée Epreuve écrite au travers de cas pratiques : conseils personnalisés portant sur le bien-être animal</p> <p>Epreuve écrite Lieu d'examen : centre Temps alloué : 3h</p> <p>Epreuve écrite de mise en situation professionnelle reconstituée : conseils personnalisés portant sur le bien-être animal</p> <p>A partir de cas réels ou fictifs, le candidat conseille le client sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les conditions d'accueil d'un animal • les choix d'équipement 	<p>E.5.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat formule et précise les dispositifs législatifs régissant la protection animale • Les contraintes d'accueil d'un animal sont connues et restituées dans un ordre logique et compréhensible.
---	--	--	---

<p>matière de suivi sanitaire ou d'habitat.</p> <p><u>A.5.2 Conseils en matière d'équipement</u> L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire conseille également le propriétaire au niveau de l'équipement à choisir par rapport à la physiologie et aux habitudes de vie de son animal en se souciant de son bien-être.</p> <p><u>A.5.3 Conseils en matière d'alimentation, d'hygiène, de prévention maladies ou infestation par parasites hors prescription vétérinaire</u> Il est également capable de donner des conseils adaptés en matière d'alimentation et d'hygiène, de prévention maladies ou</p>	<p>C. 5.2 Conseiller et assister le client dans ses achats d'équipement (harnais, transport, litière...) afin de l'aider dans son choix en tenant compte des caractéristiques physiologiques et d'activité de l'animal</p> <p>C. 5.3 Conseiller le client dans ses choix en matière d'alimentation, d'hygiène et prévention des maladies ou infestation parasitaire hors prescription vétérinaire en fonction des caractéristiques physiologiques liées à une race, et aux habitudes de vie de l'animal pour favoriser son bien-être. (conformément au règlement (CE) n°183/2005)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la nutrition de l'animal • l'hygiène de l'animal <ul style="list-style-type: none"> • la prévention des maladies hors prescription vétérinaire et notamment les parasites • la relation homme- animal • les services possibles liés à l'animal et notamment la fin de vie • l'éventuelle nécessité du recours à un professionnel qualifié 	<p>E.5.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étapes d'une vente conseil sont respectées (écoute active, reformulation) • Le candidat conseille le propriétaire de façon pertinente en tenant compte des caractéristiques physiques et des habitudes de vie de l'animal • Le candidat connaît chaque classe d'accessoires avec leurs indications et contre-indications <p>E.5.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat est en capacité de repérer le besoin hors prescription du client en matière de nutrition, d'hygiène et prévention des maladies ou infestation par parasites • Le candidat conseille le propriétaire de façon pertinente en matière de nutrition en tenant compte des caractéristiques physiques et des habitudes de vie de l'animal • Le candidat conseille le propriétaire de façon pertinente en matière d'hygiène en tenant compte des caractéristiques physiques et des habitudes de vie de l'animal
---	---	---	---

<p>infestation par parasites, hors prescription vétérinaire.</p> <p><u>A.5.4 Conseils en matière de comportement et d'éducation</u></p> <p>L'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire conseille également sur l'éducation de son animal et oriente vers un professionnel comportementaliste s'il détecte un trouble de comportement non lié à l'éducation.</p> <p><u>A.5.5 Conseils sur les services dédiés à l'animal</u></p> <p>Il peut enfin renseigner le client, en fonction des besoins de son animal, sur les</p>	<p>C.5.4. Repérer un manque d'éducation de l'animal ou un trouble du comportement et en référer à la personne compétente</p> <p>C.5.5 Renseigner et accompagner le client selon les besoins de son animal sur les services existants (garde, mutuelle, fin de vie animale ...)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Le candidat connaît chaque classe de produit d'hygiène et d'alimentation avec leurs indications et contre-indications <p>E.5.4.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat est capable de repérer un défaut d'éducation (obéissance, marche en laisse...) à partir du comportement de l'animal et des interactions avec son maître et d'orienter vers le professionnel adapté • Le candidat est capable de repérer un trouble du comportement (anxiété, peur, agressivité...) à partir du comportement de l'animal et des interactions avec son maître et d'orienter vers le professionnel adapté <p>E.5.5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations concernant les différentes possibilités de garde sont complètes, actualisées et correctement structurées • Les informations concernant les compléments santé animale sont complètes, actualisées et correctement structurées
---	--	--	---

<p>services à disposition, tels les mutuelles, la garde, les solutions en fin de vie animale.</p>			<ul style="list-style-type: none">• Les informations présentées concernant la fin de vie de l'animal sont complètes, actualisées et correctement structurées
---	--	--	--

Candidat en situation de handicap :

Dans le cadre du respect du règlement des examens et du référentiel de compétences, tout candidat peut saisir le référent handicap de l'IMFA pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. L'IMFA s'engage dans la mesure du possible à élaborer des modalités d'évaluations inclusives.

La validation de l'ensemble des blocs de compétences permet la délivrance de la certification.

L'obtention de chaque bloc de compétences fait l'objet de la délivrance d'une attestation de compétences.